



Séance extraordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 2 novembre 2016 à 15 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach et le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 16-11-02-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 15 h.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 16-11-02-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en enlevant au point 7.1, à la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'avis de conformité du Règlement numéro 1274-23 qui sera traité à une séance subséquente.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le préfet constate que la signification de l'avis de convocation a été faite.

4. **DONNÉES FINANCIÈRES 2016 ET 2017**

Messieurs Guy-Lin Beaudoin et Simon Bellemare font un bref survol des données financières 2016 et 2017. Ils informent les membres du conseil que les états financiers détaillés seront déposés à la séance du 16 novembre 2016.

5. **DEMANDE DE FINANCEMENT AU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE**

Madame Julie Cassab, conseillère en communication, présente le projet *Femme d'ici Vaudreuil-Soulanges* qui souhaite aider les femmes à maintenir des rôles de leaders et de favoriser leur implication en politique. Ce programme s'inscrit dans la Politique de développement social durable et la MRC désire encourager cette initiative. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) ayant lancé un appel de projets 2016-2017 pour soutenir financièrement des initiatives vers l'égalité entre les femmes et les hommes, la MRC souhaite déposer une demande de subvention de quarante-neuf mille dollars (49 000 \$).



CONSIDÉRANT la proportion de femmes sur le territoire et leur sous-représentation dans les postes d'élues de la MRC (17 %);

CONSIDÉRANT QUE la MRC encourage l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT l'initiative du groupe *Femmes d'ici Vaudreuil-Soulanges* qui propose un partenariat à la MRC pour l'organisation d'un sommet en 2017 visant à favoriser la participation des femmes à la politique;

CONSIDÉRANT la tenue prochaine des élections municipales à la grandeur du Québec;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-02-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de mandater madame Julie Cassab, conseillère en communication, et la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **déposer** une demande de subvention auprès du *Secrétariat à la condition féminine* au montant de quarante-neuf mille dollars (49 000 \$) pour le projet Sommet Femmes d'ici;

de dégager une contribution en biens et services de dix mille dollars (10 000 \$) et une contribution financière de cinq mille dollars (5 000 \$) du Fonds de développement des territoires pour le projet Sommet Femmes d'ici.

Proposition adoptée.

6. COLLÈGE DE VALLEYFIELD - REPRÉSENTANT DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : SUIVI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document et explique que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande d'obtenir plus d'une candidature pour le poste de représentant des groupes socioéconomiques au conseil d'administration du Collège de Valleyfield. Le processus est donc relancé.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME - AVIS DE CONFORMITÉ

7.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1275-242

CONSIDÉRANT QUE le Règlement omnibus numéro 1275-242 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-242 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-02-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1275-242 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



7.2 MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC - RÈGLEMENT NUMÉRO 300-08

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 300-08 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 300 afin d'y insérer des dispositions relatives au contrôle de la plantation, de l'entretien et de l'abattage des frênes ainsi qu'à la gestion des résidus issus de la coupe de frênes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 300-08 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-02-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 300-08 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Proposition adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

9. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 16-11-02-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que la séance soit levée à 15 h 48.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier